

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale et trois épreuves écrites à la fin de la troisième.

UN DIPLOME NATIONAL DU BREVET PLUS COMPLET A PARTIR DE 2017

Les principales nouveautés du brevet

L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB

La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale.

8 heures d'épreuves écrites contre 7 heures aujourd'hui.

Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (Avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle).

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves.

Trois épreuves

Deux épreuves écrites

La première épreuve porte sur les programmes de **français** (3h), d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h) Une thématique commune

Une première partie (3 heures) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages

Une seconde partie (2 heures) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger Des questions identifiées pour chaque discipline

Un travail de rédaction en mode narratif ou argumentatif

Une dictée et un exercice de réécriture

La deuxième épreuve porte sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

Une thématique commune

Des questions identifiées pour chaque discipline

Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Un tirage au sort détermine, à chaque session, les deux disciplines sur les trois (physique-chimie, SVT, technologie) qui font l'objet d'épreuves.

Une épreuve orale

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (10 minutes d'exposé et 5 minutes d'entretien)

La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

Des collégiens impliqués : l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen. L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.

De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie.